

République Tunisienne
Ministère des Affaires Culturelles
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM)

AVIS DE CONSULTATION N° 01/2025

**REALISATION D' ACTIONS EN COMMUNICATION DANS LE CADRE DU
« PROJET DE CONSERVATION DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE AU MUSEE DES
INSTRUMENTS DE MUSIQUE AU PALAIS ENNEJMA EZZAHRA »(2^{ème} relance)**

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM), lance la présente consultation pour la réalisation d'actions en communication dans le cadre du « Projet de conservation des instruments de musique au musée des Instruments de Musique au Palais Ennejma Ezzahra ».

Les sociétés Tunisiennes ou groupements intéressés par cette consultation peuvent retirer gratuitement le cahier des charges (sans frais) auprès du bureau d'ordre du CMAM, au 8, rue 2 Mars 1934, Sidi Bou Saïd- Tunis. Tous les jours sauf samedi et dimanche de 8h00 à 14h00 et ce à partir de la parution du présent avis, ou le télécharger du site web du CMAM : www.cmam.tn. Ou du site des marchés publics : www.marchespublics.gov.tn OU du site : www.tuneps.tn

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux stipulations du cahier des charges et doivent parvenir en ligne via TUNEPS (shopping mall) sauf La caution provisoire et l'extrait du registre national des entreprises (RNE).

La partie de l'hors ligne doit parvenir au CMAM sous pli fermé portant le numéro de l'Appel d'Offres et son objet et la mention « **NE PAS OUVRIR** »

Par courrier recommandé ou par rapide poste ou remis directement contre reçu du bureau d'ordre du CMAM du Lundi au Vendredi de 8h00 à 14h00 au nom de ;

Madame la Directrice Générale

Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM)

8, Rue du 2 Mars 1934, 2026 Sidi Bou Saïd

**: CONSULTATION N° 04/2024- « REALISATION D' ACTIONS EN COMMUNICATION
DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSERVATION DES INSTRUMENTS DE
MUSIQUE AU MUSEE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE AU PALAIS ENNEJMA
EZZAHRA »**

Le soumissionnaire restera lié par son offre pendant Cent vingt (120) jours à compter du jour suivant la date limite de remise des offres.

La date limite de remise des offres est fixée pour **le lundi 24 février 2025 à 10h00** (le cachet du bureau d'ordre du CMAM fait foi) et ce pour la partie envoyée hors ligne. L'ouverture des offres sera tenue au siège du CMAM **le lundi 24 février 2025**. Toute offre parvenue hors ligne ou après le dernier délai de réception des offres sera rejetée.

